

Le gouvernement Sarkozy, Fillon annonce le gel des dépenses publiques. Conséquence pour l'école : une destruction de l'école républicaine

Les mauvais coups s'ourdissant toujours dans l'ombre, le ministère de l'Éducation Nationale a cherché à dissimuler le plus longtemps possible le massacre qu'il entend perpétrer contre l'Éducation Nationale. Il a adressé, début mai, aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académies une série de documents pour leur indiquer où trouver les « gisements » (sic) d'emplois dans la perspective des 16 000 suppressions envisagées pour le budget 2011. Ces documents sont introduits de la façon suivante : « *Contexte : mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011/2013, sans dégrader les performances globales* ».

Avec un parfait cynisme, le ministère abat enfin ses cartes et décline 13 mesures (5 pour le 1er degré) sur lesquelles recteurs et IA devront **s'appuyer pour quantifier les « gains d'emplois » possibles**. A aucun moment, il n'est fait allusion aux besoins éducatifs, les documents sont construits avec comme unique mot d'ordre « la chasse aux postes est ouverte ».

Voici un petit résumé des mesures consacrées au premier degré, avec les indicateurs départementaux pris en compte par le ministère. Chacune d'entre elles est un levier pour supprimer des postes. Ces documents initialement prévus par un usage interne dévoilent clairement les intentions gouvernementales concernant l'école.

Le SNUipp avec la FSU ne laisseront pas faire et engageront la riposte avec l'ensemble de la communauté éducative mais nous tenons à informer largement la profession de ce projet de retrait d'emploi sur la période 2011/2013.

Les extraits du document ministériel apparaissent en gras italique dans le texte. MA moyenne académique MN moyenne nationale

MESURE 1:

Augmentation de la taille des classes dans le 1^{er} degré

Les effectifs par classe sont un bon moyen pour supprimer des postes « *L'augmentation de la taille moyenne des classes a un impact direct et très important sur les besoins en E.T.P.* dans le premier degré. La définition et l'utilisation des seuils d'ouverture et de fermeture de classes peuvent contribuer efficacement à une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe* ».

Pour les ZEP la mesure précise « *La réduction ou le maintien de la taille des classes doit ainsi être réservé aux secteurs relevant de l'éducation prioritaire et être strictement accompagné (pédagogie) et encadré (évaluation).* » ATTENTION, il faudra être dans la ligne pour garder ses moyens.

D'autres moyens sont aussi évoqués pour augmenter les effectifs par classe, comme l'encouragement à plus de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et la fusion d'écoles avec plus de classes pour éviter les effets de seuil avec les petites écoles.

La formule suivante « *L'augmentation de la taille des classes peut donc être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves* » résume le cynisme de cette mesure.

* : équivalent temps plein

Dans ce contexte voici les indicateurs du département pour cette mesure

Population scolaire au 1/09/2009

	effectifs	Nombre de classes	Moyenne Du 28	Moyenne académique	Moyenne nationale
Maternelle	16 281	646	25,2	25,61	25,6
Elémentaire	25 961	1157	22,4	22,71	22,61
CLIS	300	32	9,38	10,43	9,89
Total	42542	1835	23,18	23,51	23,47
Total hors Clis	42242	1803	23,42	ND	ND

Pourcentage des élèves scolarisés en RAR et RSS

	effectifs	% dans Le 28	% académique	% national	Moyenne/ classe en 28
RAR	2 520	5,92	3,28	4,15	21,54
RSS	5 672	13,33	7,47	11,81	21,73
Total	8 192	19,25	10,75	15,96	21,67

La représentation des RPI dans le département qui compte 376 écoles

(RPI concentrés 47, RPI dispersés 34)

	nombres	Classes dans RPI	% dans Le 28	% dans académique	% national
RPI	81	151	40,16	35,52	22,44

Il est à noter que 66,5 % (MA 57,49 ; MN 42,44) des communes du département participent à un RPI. 13 644 élèves scolarisés en RPI (32,07%) MA 23,12 MN 10,88 sur 579 classes (31,55%), moyenne par classe 23,56.

Les seuils indicatifs (et pas automatiques) d'ouvertures et fermetures sont les suivants dans le département :

Ouvertures : entre 26 et 27 en élémentaire et 30 en maternelle

En ZEP 23 en élémentaire 25 en maternelle

Fermetures : 25 en élémentaire et 30 en maternelle

En ZEP 23 en élémentaire et 25 en maternelle.

Pour la rentrée 2010, ces seuils ont déjà été malmenés par l'Inspecteur d'Académie lors des opérations de carte scolaire.



Concernant les moyennes par classe la vision technocratique du ministère se décline de la façon suivante : « *En théorie, une augmentation de 1 élève par classe en moyenne devrait se traduire, au niveau national, par une économie de près de 10 000 classes, soit un peu plus de 4% du contingent total. Dans les faits, la hausse du seuil d'une unité ne pourra se traduire que par une remontée beaucoup plus limitée du nombre moyen d'élèves par classe (0,6 ou 0,7). Alors qu'une minorité de structures seraient, en réalité, concernées, une telle mesure portant sur un sujet très sensible risquerait de porter préjudice à l'ensemble des opérations de carte scolaire. Dans ces conditions, plutôt que d'envisager une mesure générale, il peut être préférable de mettre en œuvre des solutions différenciées choisies en fonction de leur pertinence (par exemple, relèvement effectif d'un seuil de création de classes, regroupements de structures, prise en compte d'entités plus larges que les écoles pour la détermination du seuil). On peut aussi écarter des classes spécifiques (CLAD, CLIS) ou les écoles relevant de l'éducation prioritaire* »

La réalité du terrain est ignorée au nom d'une logique purement comptable, mais de multiples subterfuges sont à utiliser pour ne pas paraître trop brutal et arriver à supprimer des postes.

Taille des écoles : répartition des 376 écoles au 01/09/2009 dans le 28

- Ecoles 1 classe **31** (8,24%)
- Ecoles 2 classes **42** (11,17%)
- Ecoles 3 classes **61** (16,22%)
- Ecoles 4 classes **59** (15,69%)
- Ecoles 5 classes **55** (14,63%)
- Ecoles 6 classes **46** (12,23%)
- Ecoles 7 classes **25** (6,65%)
- Ecoles 8 classes **19** (5,05%)
- Ecoles 9 classes **10** (2,66%)
- Ecoles 10 classes **7** (1,86%)
- Ecoles 11 classes **7** (1,86%)
- Ecoles 12 classes **3** (0,79%)
- Ecoles 13 classes **5** (1,33%)
- Ecoles 14 classes **5** (1,33%)
- Ecoles 15 classes **1** (0,266%)

Indicateurs choisis par le ministère dans cette répartition :

écoles	nombre	% dans le 28	% académique	% national
1 cl	31	8,24	9,44	10,37
1et 2 cl	73 (31+42)	19,41	24,47	24,05
3et 4 cl	120	31,91	33,41	29,41
8 cl et plus	57	15,16	13,38	18,19
Dont plus de 11 cl	14	3,72	2,47	4,5

Avec les indicateurs pris en compte, nous pouvons aisément nous rendre compte que notre tissu d'écoles et notre nombre de RPI sont correctement dimensionnés par rapport aux moyennes nationales. Ce maillage correspond aux spécificités de notre département. Notre forte scolarisation en RAR, RSS (ZEP) est aussi un élément important pour notre département. Avec ces éléments, les économies possibles liées aux structures sont assez faibles par rapport aux recommandations du ministère. Par conséquent il est à craindre une variation des seuils d'ouvertures et de fermetures. On peut donc s'attendre à une forte dégradation des conditions d'accueil des élèves et des conditions de travail des enseignants.

MESURE 1 : En appliquant le ratio d'une augmentation de 0.7 élève par classe, « l'économie » réalisée serait de 18 postes en maternelle et de 34 postes en élémentaire.

Moins 52 postes

MESURE 2 : Réduction du besoin de remplacement dans le 1^{er} degré
 Pour réduire les postes de TR, le ministère présente la situation de la façon suivante
 « *Jusqu'à alors, l'optimisation du remplacement a surtout porté sur l'organisation du système de remplacement.*

Il s'agit pour l'académie d'explorer une voie qui consiste à organiser tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence (automne et printemps) ou mieux, en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires). C'est cette dernière mesure qu'il est proposé d'explorer.

Par ailleurs, une piste d'optimisation du coût en emplois du remplacement réside dans le recours à des non titulaires en substitution à des titulaires pour assurer une part du remplacement, les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 % . »

Les gains sont estimés par rapport au développement de la formation professionnelle hors temps de travail et sur les utilisations des précaires pour les remplacements de courte durée. A partir du type d'absence et de la durée, il est demandé aux IA de faire une estimation des gains de postes avec le schéma suivant : « *S'agissant de la substitution de vacataires pour assurer le remplacement des maîtres pour congés de maladie et maternité, il est demandé d'estimer les hypothèses suivantes :*

- *recours à des non-titulaires à hauteur de 80 % pour les absences de moins de deux jours, de 50 % de trois à cinq jours, de 25 % entre six et dix jours, les vacataires étant supposés avoir un rendement de 100 % ;*
- *même simulation si l'on se limite aux congés courts prévisibles ;*
- *calibrage du potentiel de remplacement sur le nombre moyen annuel d'absences journalières (toutes causes confondues) et financement du surplus par des non titulaires avec deux variantes : financement à 100 % du besoin de remplacement et maintien du taux de remplacement actuel .»*

Dans cette mesure le ministère insiste beaucoup sur le volume d'emplois « hors classe » que représente les TR.

Emplois des TR en Eure-et-Loir

173 emplois de TR sur 2308,5 emplois (7,49%) MA 7,94 MN 8,27

8 TR pour les stages longs
 20 pour la formation continue
 145 pour les congés maladie, absences et congés maternité

La situation du remplacement est telle dans le département qu'il paraît impossible de supprimer des postes de TR. Nous refusons que les remplacements soient faits par des précaires.

Il est à noter que dans les statiques du ministère le congé maternité est assimilé à un congé maladie.

Que faire en cas de pandémie ?

MESURE 2 : Si l'on considère que la formation continue n'est plus une priorité et qu'elle peut être réalisée hors temps de classe, ce sont immédiatement 20 postes qui peuvent être supprimés.

Moins 20 postes



MESURE 2 (suite) : Le nombre actuel de TR ne permet pas de faire face aux besoins. Il manquerait environ 60 postes pour couvrir tous les remplacements (plus 10 000 jours non remplacés en Eure-et-Loir en 2008-2009 !). Si les remplacements courts n'étaient plus assurés par des titulaires, on peut estimer qu'une « économie » équivalente serait envisagée.

Moins 30 postes

MESURE 3 :

Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans

Dans cette mesure, il est décliné la grande disparité entre les territoires au regard de la scolarisation des élèves de moins de trois ans. La préconisation est donc de la mettre au plus bas pour tous. De plus la scolarisation des enfants de deux ans est jugée inutile !!! Voici la méthode que préconise le ministère pour récupérer des postes.

« La principale difficulté pour estimer le gain potentiel généré par cette mesure à la rentrée 2011 et a fortiori au-delà réside dans la capacité à prévoir non seulement l'évolution du taux de scolarisation à deux ans, mais encore plus précisément l'incidence de la baisse de celui-ci classe par classe.

Sur la base du constat de la rentrée 2009, l'approche générale consiste à calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de moins de deux ans scolarisés, puis d'appliquer à ces écoles les seuils d'ouvertures de classes de l'inspection d'académie concernée.

Lorsque la pratique des seuils d'ouvertures a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres.

Le gain en emplois se calculera en prenant en compte les éléments suivants :

- nombre de fermetures liées à la « déscolarisation » des deux ans (toutes écoles, hors éducation prioritaire et en éducation prioritaire) ;
- incidence sur le nombre moyen d'élèves par classe, toutes écoles confondues, hors éducation prioritaire et éducation prioritaire ;
- nombre total de fermetures proposées en tenant compte du nombre d'élèves par classe (toutes écoles, hors éducation prioritaire et en éducation prioritaire). »

A travers cette mesure on voit bien que c'est le rôle de l'école maternelle qui est remis en cause avec une dégradation des conditions d'accueil de tous les élèves. Cette politique ne tient pas compte de l'investissement pédagogique des enseignants et ne voit les choses que d'un point de vue budgétaire. C'est un véritable mépris pour notre travail.

Scolarisation des élèves de deux ans en Eure-et-Loir au 1/09/2009

Effectifs	% 28	% Acad	% Nat
214 (public)	3,7	6,4	11,7
71 (privé)	1,3	1,7	3,7

Démographie : population globale de cette promotion 5775 enfants (nés en 2007).

Il reste encore quelques postes à récupérer pour anéantir totalement la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Cette mesure remet en cause la scolarisation des enfants de deux ans, y compris en RSS.

En conclusion, les attaques sur la taille des classes maternelles sont clairement affichées par le relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture.

Dans ces conditions, le gouvernement saborde les conditions de socialisation des élèves.

MESURE 3 : Le ministère reconnaît qu'il va être difficile de faire mieux, ... ou pire, c'est selon ! Avec un taux de scolarisation des 2 à 3 ans de 3,7% (11,7% au niveau national), l'Eure-et-Loir est à l'abri !!! Pur cynisme, évidemment.

MESURE 4 :

Sédentarisation des enseignants « hors la classe »

Dans cette mesure tous les emplois dits « hors classe » sont en ligne de mire et le document pointe un gros potentiel de récupération de postes. Une liste pointe les personnels de RASED, les conseillers pédagogiques, les enseignants qui accueillent les primo-arrivants, les enseignants affectés à la scolarisation des enfants malades ou handicapés, hors classe d'inclusion scolaire et classe d'adaptation, les enseignants affectés à l'enseignement à l'extérieur des écoles, les personnels en situations diverses (MAD, fonctions exceptionnelles, PACD/PALD, décharges syndicales).

Le document insiste sur :

Les RASED

« La réforme de l'enseignement primaire visait à la fois à recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux et à renforcer la capacité des enseignants à mieux prendre en charge la difficulté scolaire au sein de leur classe.

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Cet effort représente l'équivalent de 16 000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin.

Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED, qui s'ajoute à cet effort, doit évoluer »

Il évoque plusieurs pistes, la disparition G, la rationalisation des maîtres E et l'extinction des psychologues scolaires. Le sujet est très sensible. Le document rappelle les bagarres sur les RASED et donne le conseil suivant aux recteurs « Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette mesure montrent qu'elle nécessite une affirmation et un accompagnement politiques importants. Il vous est demandé ici un exercice d'évaluation du besoin minimal en maîtres E et des conséquences en termes de libération d'emplois de l'absence de recrutement nouveau de psychologues scolaires et de maîtres G. »

Indicateurs éducatifs particuliers du département

- 173 ,5 emplois sur 2308,5 emplois (7,52%) MA 7,5 MN 7,95

	Em- plois	% 28	% Acad	% Nat
Rased	78	3,38	3,67	4,02
Intég r. primo Arr	3,5	0,15	0,21	0,28
Autres (clis,IME, Ref...)	92	3,99	3,61	3,27

La suppression des RASED revient sur le devant de la scène avec des arguments budgétaires honteux. L'aide individualisée est présentée comme LA solution pour les difficultés scolaires, nous savons que c'est un mensonge.

De plus, dans notre département, véritable désert en terme de pédo-psychiatrie, la disparition des psychologues serait un crime vis-à-vis des enfants en grande difficulté . L'école a besoin de maîtres spécialisés formés.



Pour les autres postes

Les conseillers pédagogiques sont pistés sous la formule « *Aussi, vous est-il demandé de procéder à un examen de l'activité des conseillers pédagogiques et de leur productivité* »

La caporalisation se met véritablement en route sous le vocable suivant « *Pour les enseignants assurant d'autres fonctions (animation, coordination, activités au profit d'autres organismes), la pertinence de ces missions doit être réévaluée. Ce vivier doit être recentré sur les missions prioritaires du système éducatif et constitue une véritable marge.* »

Tous les moyens sont bons pour récupérer des postes !!!

Ratio d'enseignants par conseillers pédagogiques

25,5 conseillers pédagogiques pour 2364 enseignants
1 conseiller pour 93 enseignants (MA 1 pour 90 ; MN 1 pour 90)

Avec la disparition de la formation initiale et la diminution drastique de la formation continue, le nombre de conseillers pédagogiques est déjà largement insuffisant. Il serait déraisonnable de diminuer encore ces postes indispensables au bon fonctionnement de l'école.

Dans ce contexte les MCR sont particulièrement menacés sachant que notre inspecteur d'académie a déjà commencé à en réduire le nombre à la rentrée 2010 en prétextant sauver des classes.

MESURE 4 : Si l'on considère le tarissement des recrutements de maîtres « G » (1 seul départ en formation en 2 ans, la disparition d'un nombre important de maîtres « E » (5 en 2 ans), il reste encore le « vivier » des psychologues scolaires. En considérant les supports vacants dans ce secteur, ce sont immédiatement 7 postes qui sont menacés.

Quant aux conseillers pédagogiques, avec 3 supports vacants, nul besoin de calculatrice !

Enfin, les MCR, il en reste 18 !

Moins 30 postes

MESURE 5 :

Intervenants extérieurs en langue vivante et assistants étrangers dans le 1er degré

Le document précise sa volonté de faire disparaître ces personnels de la façon suivante :

« *Il s'agit pour l'académie d'examiner dans quelles conditions des emplois d'intervenants extérieurs en langue vivante et d'assistants étrangers peuvent être supprimés sans nuire à la qualité de la formation dispensée aux élèves.*

La politique de développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire a entraîné le recours à des personnels contractuels (assistants étrangers et intervenant extérieurs) ainsi que le recours à des enseignants du second degré. Des enseignants du premier degré ont également été formés pour enseigner les langues vivantes.

Depuis plusieurs années, le cursus des professeurs des écoles leur permet d'être habilités à enseigner les langues vivantes à l'école. Ce sera également le cas des professeurs des écoles recrutés à compter de la rentrée 2010.

Il convient donc de s'interroger sur le potentiel des personnels extérieurs à l'école destinés à l'enseignement des langues vivantes. »

L'enseignement des langues à l'école primaire est une priorité virtuelle. Nous n'avons pas d'éléments chiffrés sur le nombre de ces personnels dans le département.

MESURE 5 : Il y a malgré tout 3 TR langues vivantes qui pourraient être dans le collimateur !

Moins 3 postes

TOTAL DES MESURES : cette estimation est bien sûr surévaluée sur le seul exercice budgétaire 2011. Elle est de toute évidence sous évaluée pour trois exercices budgétaires (2011-2013)

Moins 133 postes !

Pour conclure :

A la lecture de ces documents et en regardant la réalité départementale, nous pouvons clairement décrire l'école de demain vue par le gouvernement. Tout d'abord l'école devrait être son propre recours à tous les problèmes (difficultés scolaires, formation remplacement, langues vivantes,...). Tous les postes balisés « hors classe » devraient être réduits et pourtant tous ces enseignants sont devant des élèves ou assurent des missions qui sont utiles à la vie des écoles.

Pour faire des économies, voila le projet du gouvernement concernant les écoles à l'horizon 2013 : augmentation générale des effectifs par classe, remise en cause de l'école maternelle, suppression des moyens supplémentaire en ZEP, recrutement de précaires pour assurer les remplacements, suppression des RASED, suppression de la formation continue, après la liquidation de la formation initiale.

Dans ces conditions, notre identité professionnelle est remise en cause, ainsi que nos conditions de travail. Le fonctionnement des écoles va changer de nature et ne pourra plus répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves.

Ce qui est aussi remis en cause ce sont les valeurs portées par l'école publique et laïque.

Nous ne pouvons laisser faire cette casse programmée de l'école républicaine, porteuse d'avenir pour nos élèves. Collectivement nous devons nous mobiliser dans les mois prochains contre ce projet.

Le 24 juin prochain, nous serons en grève pour défendre et améliorer le système solidaire des retraites, pour que chacun puisse partir à la retraite à 60 ans à taux plein. Mais la question des retraites est intimement liée aux questions d'emplois (plus le taux de chômage est haut, plus le financement des retraites est difficile). Par conséquent, nous considérons que les projets gouvernementaux en matière d'éducation sont des raisons supplémentaires pour faire grève et manifester le 24 juin.